

**USINE DE VALORISATION THERMIQUE DES DECHETS DE CHENEVIERS IV****Etude d'impact sur l'environnement - rapport d'enquête préliminaire (REP) et rapport d'impact sur l'environnement (RIE)****MO :** Services industriels de Genève**Lieu :** Genève, Commune d'Aire-la-Ville**Contact :** Hervé GUINAND et Layla BENSALÉM 022 420 72 18**Période :** 2016-2019 REP, puis RIE / SER depuis janvier 2018**Description du projet**

L'usine d'incinération des Cheneviers III construite sur la commune de l'Aire-la-Ville dans le canton de Genève a été mise en service en 1992. Cette usine est vieillissante et à l'avenir le traitement des fumées ne pourra plus répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair).

Après une étude relative à la recherche d'un site alternatif à celui des Cheneviers, le site actuel a été retenu pour la construction d'une nouvelle usine d'incinération puisqu'il permet :

- de construire la nouvelle usine tout en assurant la continuité du traitement des déchets dans l'ancienne installation
- de maintenir le transport fluvial d'une partie des déchets par barges entre la Jonction et les Cheneviers
- de conserver la production locale d'électricité et la fourniture de chaleur pour les réseaux CADIOM/SIG

La capacité nominale de traitement de cette nouvelle usine de 160'000 t/an a été approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2013. Ainsi, il est prévu de l'équiper de deux lignes de fours de 80'000 t/an chacune. Comme aujourd'hui, l'énergie récupérée permettra la production locale d'électricité et la fourniture de chaleur pour les réseaux de chauffage CADIOM/SIG.

Prestations

Evaluation environnementale complète au moyen d'un rapport d'enquête préliminaire et proposition de cahier des charges pour le rapport d'impact sur l'environnement (RIE), puis RIE intégrant les demandes formulées par les services spécialisés consultés.

Les nouvelles installations de traitement des déchets - destinées au traitement thermique ou chimique de plus de 1'000 t de déchets par an - sont soumises à une étude d'impact sur l'environnement (EIE) au sens de l'article 1 de l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE).

Avec une capacité de 160'000 t/an et compte tenu de l'ampleur et de l'importance du projet, une démarche en deux étapes a été retenue pour l'étude d'impact sur l'environnement d'entente avec le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) et le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) :

- 1^{ère} Etape : rapport d'enquête préliminaire (REP) avec proposition de cahier des charges pour le rapport d'impact
- 2^e Etape : rapport d'impact sur l'environnement (RIE) qui accompagne la requête en autorisation d'exploiter

MontreuxAv. du Casino 45
CP 400
1820 Montreux 2
Tél. 021 966 10 80**Aigle**Place du Marché 6
CP 435
1860 Aigle
Tél. 024 468 10 80**Lausanne**Av. Gratta-Paille 2
1018 Lausanne
Tél. 021 616 17 24**Genève**Rue des Grand'Portes 2
1213 Onex
Tél. 022 312 06 50

USINE DE VALORISATION THERMIQUE DES DECHETS DE CHENEVIERS IV

Etude d'impact sur l'environnement - rapport d'enquête préliminaire (REP) et rapport d'impact sur l'environnement (RIE)

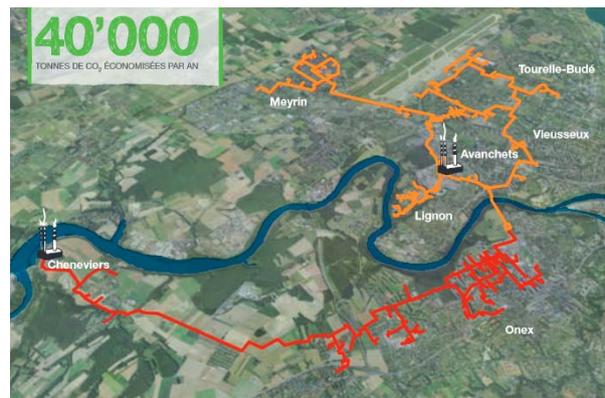
Evaluation des impacts par domaine avec un accent particulier sur :

- La protection de l'air : le projet implique une diminution des émissions de polluants pour l'ensemble des sources considérées. Cette diminution s'explique d'une part par la baisse du tonnage d'ordures ménagères à traiter, d'autre part par des concentrations limites garanties par les constructeurs inférieures aux valeurs limites autorisées actuellement.
- La protection des eaux superficielles : avec des besoins en eaux de la nouvelle usine nettement inférieurs, le bilan hydrique net du projet est donc largement favorable, et permettra une gestion optimale de la qualité des eaux résiduelles. L'arrêt du pompage au Rhône pour l'alimentation en eaux industrielles est un impact positif pour la faune aquatique et pour les poissons.
- La protection des sols : les surfaces d'installations de chantier ont des emprises temporaires de l'ordre de 15'000 m² sur des sols agricoles classés en surface d'assolement (SDA).
- La protection du paysage : la nouvelle usine CHENEVIERS IV de dimensions plus réduites, a pour but de mieux intégrer ce site industriel dans un paysage rural.

Synthèse des mesures et recommandations, cahier des charges pour le suivi environnemental de réalisation (SER) des différents lots de travaux/DD. SER en cours depuis janvier 2018.



Photomontage de l'UVTD de CHENEVIERS IV



CADIOM en rouge, CADSIG en orange

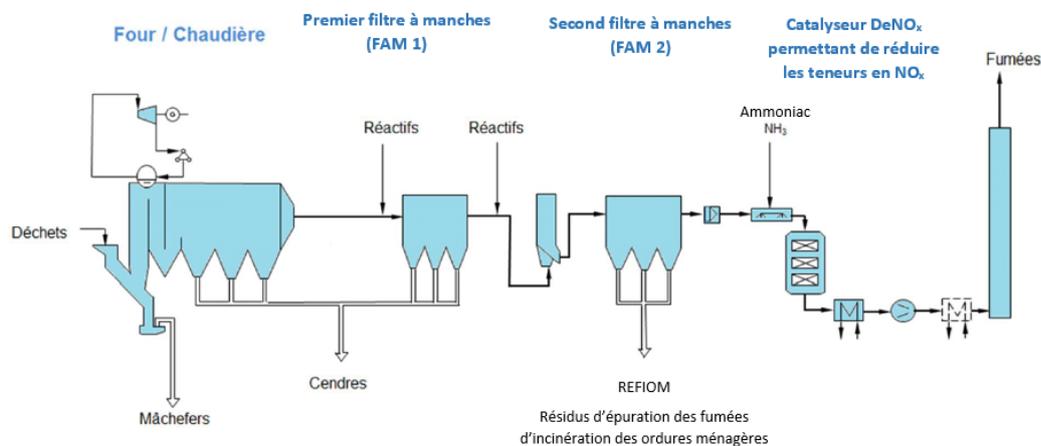


Schéma de fonctionnement d'une des deux lignes de traitement des fumées